

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENTS

N° 34158 à 34179

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 1^{er} du projet de loi ouvrant la privatisation de GDF alors que d'autres voies sont possibles pour construire un pôle en matière d'énergie. Mais aussi de mettre un terme à l'ouverture du marché en matière de fournisseur d'électricité.

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à avoir comme préalable l'ouverture du marché ni la privatisation pour garantir de la tarification sociale en matière de fourniture d'énergie.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 34158 de M. Daniel Paul
Adt n° 34159 de M. Asensi
Adt n° 34160 de M. Biessy
Adt n° 34161 de M. Bocquet
Adt n° 34162 de M. Braouezec
Adt n° 34163 de M. Brard
Adt n° 34164 de M. Brunhes
Adt n° 34165 de Mme Buffet
Adt n° 34166 de M. Chassaigne
Adt n° 34167 de M. Desallangre
Adt n° 34168 de M. Dutoit
Adt n° 34169 de Mme Fraysse
Adt n° 34170 de M. Gérin
Adt n° 34171 de M. Goldberg
Adt n° 34172 de M. Gremetz
Adt n° 34173 de M. Hage
Adt n° 34174 de Mme Jacquaint
Adt n° 34175 de Mme Jambu
Adt n° 34176 de M. Lefort
Adt n° 34177 de M. Liberti
Adt n° 34178 de M. Sandrier
Adt n° 34179 de M. Vaxès